Déclaration du gouvernement soviétique (Moscou, 12 juillet 1956)

Légende: Le 12 juillet 1956, en marge des négociations des Six sur l'Euratom, le gouvernement soviétique appelle à la tenue d'une conférence internationale pour mettre en place une coopération paneuropéenne sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Source: Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse, Paris.
Articles et documents. dir. de publ. La Documentation française. 26.07.1956, n° 0386. Paris: La Documentation française. "Déclaration du gouvernement soviétique sur la coopération paneuropéenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (Moscou, 12 juillet 1956)", p. 4-6.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_gouvernement_sovietique_moscou_12_juillet_1956-fr-5347639c-31f3-4b76-8b13-2e6c9ac0489f.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Déclaration du gouvernement soviétique sur la coopération paneuropéenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (Moscou, 12 juillet 1956)

Les grandes découvertes dans le domaine de l'énergie atomique ont considérablement élargi les possibilités du progrès technique, du développement énergétique, de l'industrie, de l'agriculture, des transports, de la science et de la culture, ainsi que celles de l'accroissement du bien-être des peuples. Les progrès futurs de l'énergie atomique et ses applications pratiques dans la science et la technique exigent la création d'une base scientifico-technique de production et réclament des efforts collectifs des Etats pour organiser la production et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Actuellement, lorsque la « guerre froide » et la méfiance dans les relations mutuelles entre Etats, qui gênaient le développement d'une large coopération internationale s'éloignent dans le passé, des conditions plus favorables sont créées pour que les savants, ingénieurs et autres spécialistes de la recherche atomique orientent leurs efforts, non vers l'utilisation militaire, mais vers l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité.

Le Gouvernement soviétique estime que la conclusion d'un accord international sur l'interdiction absolue de l'arme atomique et de l'arme à hydrogène et sur leur élimination des armements des Etats ouvrirait de grandes possibilités à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, permettrait d'aiguiller les énormes ressources matérielles, scientifico-techniques et autres consacrées à la production de moyens de destruction vers la création de biens matériels et de valeurs spirituelles.

Partisan conséquent de l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à hydrogène et de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins uniquement pacifiques, le Gouvernement soviétique entreprend dès maintenant les démarches indispensables pour le développement intégral de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ce faisant, il part du principe que la coopération internationale dans ce domaine doit exclure totalement l'utilisation à des fins militaires des matériaux atomiques mis à la disposition des Etats sur la base d'accords appropriés.

Il va de soi que la coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne peut être effective que si l'égalité des droits de toutes les parties intéressées est reconnue, si la souveraineté nationale des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures sont strictement respectées, si les grands principes de la Charte de l'O.N.U. sont rigoureusement observés. Une telle coopération ne peut être fructueuse qu'à la condition de ne porter tort à la sécurité d'aucun Etat et pourvu que l'aide fournie ne soit subordonnée à aucune exigence d'ordre politique ou militaire.

En sa qualité d'Etat producteur d'énergie atomique et détenteur de matières premières atomiques, l'Union Soviétique prend une part active au développement de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Avec d'autres Etats, l'U.R.S.S. participe aux mesures qui ont pour but la création d'une Agence internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le Gouvernement soviétique estime que des possibilités de développement de la coopération internationale pour l'emploi pacifique de l'énergie atomique sont loin d'être épuisées. C'est le cas en particulier de la coopération sur une base régionale dans ce domaine. L'attention de larges milieux de l'opinion est de plus en plus attirée aujourd'hui par le problème de l'Organisation de la coopération entre Etats européens pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Le développement d'une telle coopération entre pays d'Europe aiderait grandement à renforcer leur confiance mutuelle et répondrait aux intérêts de la Sécurité Européenne.

Dans les conditions présentes, les Etats européens sont précisément ceux qui, avec les Etats-Unis d'Amérique, réunissent les conditions les plus favorables : industrie hautement développée, main-d'œuvre qualifiée, cadres de savants et d'ingénieurs bien préparés, ressources indispensables, aussi bien pour développer la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique entre Etats européens que pour fournir une aide appropriée à d'autres Etats. On ne peut s'empêcher cependant de noter que, ces derniers

temps, certains Etats d'Europe Occidentale s'efforcent d'utiliser l'aspiration bien compréhensible des peuples à un développement de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en vue de créer dans ce domaine également, un groupement ferme de quelques Etats. Ceci ne peut être qu'une entrave à une large coopération sur une base paneuropéenne dans le domaine envisagé, c'est précisément un tel groupement qu'ont en vue les plans de formation de « l'Euratom », Union atomique de six pays d'Europe Occidentale : France, République fédérale allemande, Italie, Belgique, Hollande, Luxembourg.

Conformément au projet d'organisation de l'Euratom élaboré par un Comité intergouvernemental spécial des six Etats déjà mentionnés, on se propose de donner en fait à cet organisme le monopole de la propriété de toutes les matières fissiles, de même que le droit de répartir ces matières entre les Etats de ce groupement.

Les auteurs de ce projet proposent de doter les organes directeurs de l'Euratom de droits et de pouvoirs qui permettraient à cet organisme de contrôler en fait toute l'industrie atomique, ainsi que, dans une large mesure, les secteurs de l'économie des Etats membres de cette Union qui sont liés à l'industrie atomique. En réalité, de cette façon, on se propose de donner à l'organisme un caractère supranational. On ne peut pas ne pas voir que la création d'un tel organisme, alors que plusieurs Etats de l'Europe occidentale font partie de groupes militaires fermés qui s'opposent à d'autres Etats européens, conduirait à subordonner l'activité de l'Euratom aux buts stratégiques et militaires de ces blocs. Etant donné ce caractère de l'Euratom, on ne peut pas, naturellement, attendre qu'elle mène son activité dans l'intérêt des Etats qui n'ont pas la possibilité d'organiser chez eux la production d'énergie atomique. Cela signifie que les Etats économiquement plus forts et, en fait, les grands monopoles de ces pays, auront la possibilité d'utiliser l'Euratom pour imposer leurs conditions aux autres pays plus faibles du point de vue économique. Sans aucun doute, cela ne pourrait que provoquer un renforcement de la méfiance dans les relations entre Etats et créerait des difficultés supplémentaires sur la voie de l'organisation d'un système effectif de Sécurité Européenne.

Il est indispensable de noter également que la création de cet organisme, dans lequel n'entrerait qu'une partie de l'Allemagne, provoquerait un plus grand durcissement de la division de l'Allemagne en deux parties et rendrait encore plus difficile l'exécution de mesures visant à créer un seul Etat allemand démocratique et pacifique.

Il convient de noter aussi que la création de l'Euratom provoquerait en réalité la levée de toutes les limitations dans le domaine de la production d'énergie atomique qui sont actuellement prévues à l'égard de l'Allemagne occidentale. Cela permettrait aux milieux revanchards d'Allemagne occidentale d'organiser chez eux la production d'armes atomiques, ce qui créerait une sérieuse menace pour la cause de la paix en Europe.

L'Union soviétique a toujours été et est partisane d'une large coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle ne fait pas un secret des résultats qu'elle a atteints dans le domaine de l'emploi pacifique de l'énergie atomique et elle est disposée à les partager avec tous les pays. Elle apporte une aide effective à toute une série de pays pour le développement des recherches dans le domaine de la physique nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique dans les buts pacifiques, pour la construction de réacteurs atomiques, pour la formation de spécialistes, etc.

Dans un but de coopération entre savants de divers pays dans leurs recherches théoriques et expérimentales sur la physique nucléaire et sur le développement des possibilités de l'utilisation de l'énergie atomique à des buts pacifiques, a été convoquée à Moscou en mars 1956, sur l'initiative de l'Union soviétique, une conférence des représentants de onze pays d'Europe et d'Asie, qui ont conclu un accord sur la constitution d'un organisme international de recherches scientifiques intitulé : « Institut unifié de recherches nucléaires. » En liaison avec la conclusion de cet accord, le gouvernement soviétique a remis à l'Institut unifié de recherches nucléaires un Institut des questions nucléaires et un laboratoire d'électro-physique avec tout l'équipement unique qui lui appartenait.

Dans cet accord, il est prévu expressément que les autres gouvernements qui, dans l'avenir, désireraient prendre part aux travaux de l'Institut, peuvent formuler leur adhésion aux dispositions de l'accord conclu et sur décision de la majorité des Etats membres de l'Institut, en devenir membres égaux en droits.

De cette façon, l'Institut unifié des recherches nucléaires, ouvert à la participation d'autres pays, est appelé à devenir un centre important de collaboration entre savants d'Etats différents.

L'Union soviétique, considérant que l'échange des connaissances et des expériences dans le domaine d'utilisation pacifique de l'énergie atomique donnerait une forte impulsion au développement futur de la science atomique et contribuerait à liquider la suspicion et la méfiance dans ce domaine, a soumis à l'examen de la XIe session de la Commission économique européenne d'avril 1956 une proposition ayant trait à la création dans le cadre de cet organisme d'un organe sur les questions d'utilisation de l'énergie atomique dans des buts pacifiques.

En avançant cette proposition, le gouvernement soviétique considérait que certains pays, spécialement les petits pays, ne sont pas de force à résoudre d'eux-mêmes les questions compliquées, liées à l'application pacifique de l'énergie atomique. Des questions telles que la préparation de cadres scientifiques, la création d'une base matérielle pour développer le travail de recherche scientifique, la création et le développement de la production de l'énergie atomique dans des buts pacifiques, constituant une affaire très compliquée exigeant des dépenses énormes et l'existence d'une base technique appropriée. Il n'y a aucun doute qu'une large collaboration de tous les gouvernements européens dans ce domaine assurerait un développement plus rapide de la production de l'énergie atomique dans des buts pacifiques et contribuerait beaucoup à augmenter la prospérité des peuples.

Attachant une grande importance à la coopération en vue de l'emploi pacifique de l'énergie atomique, le gouvernement soviétique estime que le moment est venu de convoquer une Conférence des pays d'Europe pour examiner le problème de la création d'un organisme régional paneuropéen pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Un organisme pourrait être érigé sur une base intergouvernementale avec la participation de tous les Etats européens qui le désirent. A un tel organisme pourraient aussi participer les Etats-Unis d'Amérique.

De l'avis du gouvernement soviétique, on pourrait discuter à cette conférence des droits et des pouvoirs attribués à cet organisme, considérant que dans le cadre de sa compétence entreraient des questions comme, par exemple : l'étude des aspects économiques de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'étude des possibilités de coordination des matières premières, l'assistance technique, l'échange d'informations, l'octroi par les Etats développés du point de vue atomique de consultations techniques et scientifiques à d'autres ays, ainsi que l'envoi de cadres techniques ; la discussion du problème du maintien de liens permanents entre les organismes internationaux et nationaux existant en Europe pour l'utilisation de l'énergie atomique dans des buts pacifiques.

La Conférence pourrait, naturellement, examiner n'importe quelle autre proposition émise par les gouvernements concernant l'extension de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Bien entendu, un large développement de la collaboration paneuropéenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique n'exclut nullement des accords bilatéraux dans ce domaine. Au contraire, ces accords bilatéraux, conclus sur un pied d'égalité et sans que l'une des parties impose à l'autre aucune exigence politique, économique, militaire ou autre, incompatible avec les principes de respect et de la souveraineté et d'indépendance des Etats, contribueront à unir les efforts des Etats et assurer une coopération entre eux dans le domaine de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Le gouvernement soviétique exprime sa conviction que les gouvernements de tous les pays intéressés prêteront l'attention nécessaire à l'appel de l'Union soviétique qui les invite à unir leurs efforts dans ce domaine important. Il exprime sa conviction qu'une telle collaboration de tous les Etats européens aiderait grandement à obtenir un accord sur l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à hydrogène et sur son (mots passés) Etats. Ceci assurerait l'utilisation de toutes les matières fissiles à des fins exclusivement pacifiques, pour le progrès de la science et de la technique et pour le bien de l'humanité.

(Source : Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse.)